



Arrêté n°2026-010

Département de l'Aveyron
Commune de Tournemire

Arrêté Interdisant la circulation dans le quartier Bellevue pour travaux de réparation d'une fuite d'eau

Le Maire de la commune de TOURNEMIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives à la réglementation temporaire de la circulation ;
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux ;
- Considérant l'urgence d'effectuer les réparations afin d'éviter tout dommage aux réseaux et à la circulation ;

ARRETE

Article 1 – Interdiction de circulation

La circulation de tous les véhicules est **interdite** dans le quartier Bellevue, à compter du **20/03/2026 à 8 heure** et jusqu'à la fin des travaux prévue le **20/03/2026 à 18 heure**, sauf pour les véhicules de secours et de service.

Article 2 – Signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue pendant toute la durée des travaux par **la mairie**.

Article 3 – Exécution

Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tournemire le 19 mars 2026
Le Maire, Pascal RIVIER

